

Machine a laver hors normes

Par **lmcnns**, le 17/10/2020 à 12:35

Bonjour,

Ma compagne et moi sommes locataires d'un appartement meublé à Montpellier. Le propriétaire a fourni au sein du bien une machine à laver (assez vieille) qu'il a mis en dessous du plan de travail de la cuisine en diagonale avec l'évier. Ce même évier n'est pas doté d'égouttoir mais nous avons compensé afin d'éviter de mettre de l'eau partout bref, nous faisons attention.

Hier la machine à laver est tombée en panne et sentait le chaud, nous avons donc immédiatement appelé le propriétaire pour lui en faire part et est venu ce matin pour voir l'état de cette dite machine. Nous avons donc découvert qu'il a retiré le socle de la machine laissant le système électrique nu, nous a donc dit qu'il avait pas eu le choix que de faire comme ça pour qu'elle passe en dessous du plan de travail et que c'était à nous de la remplacer. Bien qu'une machine à laver soit accessoire d'après la loi ALUR, avons nous un recours aux vues de la situation ?

Merci de vos réponses

Par **jodelariege**, le 17/10/2020 à 16:38

bonjour

il faudrait demander au propriétaire la facture d'achat de la machine à laver (on suppose la vaisselle..) car il "incombe au bailleur de réparer ou remplacer si besoin les meubles ou matériels sauf si dégradation du fait du locataire"

si la machine a plus de 10 ans par exemple on peut supposer qu'il y a une usure normale et que la réparation ou le changement incombe au propriétaire...

<https://demarchesadministratives.fr/actualites/linstallation-electrique-dune-location-doit-etre-aux-normes-au-risque-de-conduire-le-propretaire-bailleur-devant-la-justice>

et il faudrait étudier la norme de l'installation électrique de votre machine....

Par **lamcnns**, le **17/10/2020** à **18:49**

Bonsoir,

Merci de votre réponse. Je ne pense pas qu'il ait de facture pour la machine à laver, je vais essayer de voir d'après la référence de celle ci si elle a plus de 10 ans.

Sur le plan de travail il y a la plaque à induction un peu surélevée mais le socle n'a pas de joint, puis un espace d'environ 40cm qui sépare cette plaque et l'évier. Cette espace était comblé par l'égouttoir où nous avons entreposé un tapis de vaisselle pour imbiber au mieux l'eau mais il semblerait que ce soit passé dans l'espace sans joint jusqu'au circuit électrique de la machine dont il avait enlevé le socle pour qu'elle rentre sous le plan de travail. D'un côté c'est notre vaisselle qui a causé le problème mais si l'installation avait été mieux effectuée il n'y aurait eu aucun problème !

Édit: J'ai réussi à trouver sur un forum une personne ayant acheté le même modèle de machine à laver en 2003...

Par **jodelariege**, le **17/10/2020** à **21:04**

une machine de 17 ans qui lache c'est l'usure et c'est à la charge du propriétaire

Par **lamcnns**, le **18/10/2020** à **10:17**

Comment faire valoir mon droit dans ce cas puisque celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver ?

Par **morobar**, le **18/10/2020** à **10:26**

Bjr,

Il faut simplement se référer à la loi ALUR.

Elle comporte cette obligation.

Il appartient au bailleur de s'exonérer de la remise en état en prouvant la faute du locataire.

Ce n'est pas au locataire de prouver son innocence ou d'exciper de la vétusté.

Par **lamcnns**, le **18/10/2020** à **10:38**

Je cherche les articles qui prévoient ces mesures en espérant que notre propriétaire entende ce qu'on a à dire parce qu'au delà de la vétusté il y avait un fort risque d'incendie ou d'électrocution